



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Réf : AC/CN/12

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Date de convocation
07/12/2020
Date d'affichage
07/12/2020

Étaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES GUESNET, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHÈRE, Madame Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :
Monsieur Nicolas FAURE avec pouvoir à Monsieur Jean-Marc VINCENTI
Madame Laurence BERGHGRACHT avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Monsieur le Maire demande au Conseil si le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 novembre dernier appelle des remarques.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Il remercie l'assemblée et propose de passer à l'ordre du jour.



ORDRE DU JOUR

1-DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire donne la parole à Madame NEAU, Adjointe aux finances, qui présente au Conseil Municipal la décision modificative n°3 du Budget Communal comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D023 : Virement section investissement		19 200,00 €		
TOTAL D023 : Virement à la section d'investissement		19 200,00 €		
D678 : Autres charges exceptionnelles	19 200,00 €			
TOTAL D67 : Charges exceptionnelles	19 200,00 €			
Total	19 200,00 €	19 200,00 €		
DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2031-167 :Géomètre trottoirs commune		7 600,00 €		
TOTAL D20 : Immobilisations incorporelles		7 600,00 €		
D2128-Autre agencement et aménagement		10 000,00 €		
D2128-149 Réintégration chapitre 21	10 000,00 €			
D21318 : autres bâtiments publics		4 000,00 €		
D21318-123 : réintégration chapitre 21	4 000,00 €			
D21578 : Autre matériel et outillage		3 600,00 €		
D2181-151 : peinture mairie+elec+main co		8 000,00 €		
D2183 : Matériel de bureau et info		4 000,00 €		
D2183-161 :Reclassement chapitre 21	4 000,00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	18 000,00 €	29 600,00 €		
R021 : Virement à la section de fonctionnement				19 200,00 €
TOTAL R021 : Virement à la section de fonctionnement				19 200,00 €
Total	18 000,00 €	37 200,00 €		19 200,00 €
TOTAL GENERAL		19 200,00 €		19 200,00 €

En section de fonctionnement, il n'y a rien de particulier, il s'agit uniquement d'un virement à la section d'investissement équilibré par une diminution des autres charges exceptionnelles.

Mme Neau attire l'attention du Conseil sur la section d'investissement, où de nouveaux dossiers ont été ajoutés :

- Géomètre pour l'opération de reprise des trottoirs dans le quartier de la Bouleautière : 7 600 €
- Installation de nouvelles caméras 3 600 €
- Travaux complémentaires en mairie (électricité, remise en état de la cave avec pose d'une main courante, reprise des plafonds et pose d'un géotextile et de gravillons au sol). Cette rénovation permettra, notamment, à l'association des parents d'élèves d'entreposer son matériel en toute sécurité.

Certaines opérations ont été reportées :

- Borne de recharge électrique,
- Travaux de l'ancienne poste.

Ces sommes, non encore dépensées, peuvent être réintégrées dans le vote des 25 % de crédits ouverts avant le vote du budget 2021 ce qui permettra à la commune d'avoir une plus grande marge de manœuvre pour le paiement des factures du premier trimestre 2021, étant ainsi en capacité d'honorer les factures des entreprises sans délai.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2-DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne la parole à Madame NEAU, Adjointe aux finances, qui présente au Conseil Municipal la décision modificative n°3 du Budget eau et assainissement comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 203-28 : Etudes place du Dr Roux pour assainissement	2 511,00 €			
D 203-29 : Raccordement eaux usées Jeu d'Arc	8 300,00 €			
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	10 811 ;00 €			
D2315-26 : Maitrise d'œuvre assainissement		10 811,00 €		
TOTAL D 23 Immobilisations en cours		10 811,00 €		
TOTAL	10 811,00 €	10 811,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

Les études d'assainissement peuvent être intégrées dans les opérations.

Les 11 811.00 € correspondent à la maîtrise d'œuvre de la société BEIMO retenue en 2018 mais dont la dépense n'a jamais été engagée. Elle s'équilibre avec une diminution de l'opération d'études pour la place du docteur Roux et de celle pour le raccordement des eaux usées du Jeu d'Arc reporté en 2021

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3-CREDITS BUDGETAIRES INVESTISSEMENT DU 1^{ER} TRIMESTRE 2021 BUDGET DE LA COMMUNE

Madame Neau explique que cette délibération est nécessaire pour pouvoir mandater, en début d'année, les travaux déjà engagés et réalisés avant le vote du budget 2021. Ceci, rappelle t'elle, de façon à payer les entreprises immédiatement.

La commune peut engager des dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts, emprunts non inclus, en 2020 soit 112 315,55 €. Elles doivent précisément être prévues sur des opérations ou des actions.

Opération / Compte	Dénomination	Autorisation dans le cadre de l'article L. 1612-1
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	15 938,65 €
124	Révision du PLU	1 000,00 €
136	Maison du Duc d'Aumale	10 526,89 €
141	Maîtrise cavité	9 775,00 €
144	Aire de jeux du Hameau du Bois du Ludde	4 250,00 €
146	Mobilier urbain	3 000,00 €
147	Cimetière	4 750,00 €
148	Stabilisé aire du Jeu d'Arc	1 250,00 €
151	Rénovation mairie	8 275,00 €
152	Mise aux normes Covid écoles	2 275,00 €
153	Mise aux normes Covid centre communal	625,00 €
161	Informatique	5 000,00 €
163	Passages piétons	18 750,00 €
164	Presbytère	6 250,00 €

165	Fenêtres écoles	5 000,00 €
166	Matériel service technique	10 000,00 €
167	Réfection trottoirs commune	5 650,00 €
TOTAL		112 315,55 €

A noter que tout ce qui est inscrit dans le tableau n'est pas forcément dépensé.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4-CRÉDITS BUDGÉTAIRES INVESTISSEMENT DU 1^{ER} TRIMESTRE 2021 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Il s'agit de la même opération que pour le budget communal.

Les crédits ouverts pour le premier trimestre 2021 s'élèvent à 6 675,00 € pour le cas où nous commencerions les opérations de raccordement du Jeu d'Arc.

Opération / Compte	Dénomination	Autorisation dans le cadre de l'article L. 1612-1
29	Raccordement des eaux usées du Square du Jeu d'Arc	6 675,00 €
TOTAL		6 675,00 €

Cette opération correspondant au raccordement au réseau d'eaux usées pour la réfection d'un petit bâtiment avec création de sanitaires.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5-DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU DÉPARTEMENT ET DE L'ÉTAT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les deux dossiers de demande de subvention que la commune souhaite déposer auprès du Département de l'Oise, au titre de l'aide aux communes et de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :

- Une demande de subvention pour la réfection de la toiture du centre communal pour un montant HT de 19 251 € et le remplacement de quatre châssis à soufflet pour un montant HT de 4 519 €,

- Une demande de subvention pour le remplacement des fenêtres et d'une porte fenêtre à l'école maternelle pour un montant de 23 632 €.

Pour rappel :

- le taux de financement du Département s'élève à 29 % avec 10 % supplémentaires au titre du plan de relance. Ce plan étant valable jusqu'en mars 2021, la Municipalité devra impérativement avoir commencé les travaux avant cette date pour bénéficier de cette majoration.
- Le taux de financement de l'Etat s'élève à 40 %.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE TÉLÉTHON

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal sa volonté de verser au Téléthon une subvention exceptionnelle, en raison de la crise sanitaire qui frappe notre pays depuis plusieurs mois et qui a rendu impossible le déroulement de nombreuses manifestations locales.

Ces annulations ont fait considérablement baisser le nombre de dons.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € pour aider la recherche.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Madame Neau remercie le Conseil pour cette subvention et rappelle à quel point il est important de donner pour faire avancer la recherche.

Pour information et malgré les circonstances actuelles, la commune a réussi à récolter 3 800 €.

7-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT POUR LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil le courrier reçu le 10 septembre 2020 de la Société Protectrice des Animaux qui sollicite, auprès de la commune de Vineuil-Saint-Firmin, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant compris en 140€ et 160 €.

Il propose d'accéder à la demande de la SPA et de verser une subvention exceptionnelle de fonctionnement à hauteur de 150 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il précise également que le contrat avec la SPA pour la prise en charge des animaux errants ne sera pas renouvelé car il en coûte 1700 € à la collectivité alors que nous n'avons pas souvenir depuis de nombreuses années d'avoir utilisé cette possibilité d'accueil d'animaux errants. Un coût à la prestation, si nous devons être confronté à une situation de tel ordre, serait payé mais nous serons loin du prix du contrat.

8-ACTUALISATION DES TARIFS DE CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur Patrick BARRETT, Conseiller Municipal délégué, en charge du cimetière présente aux membres du Conseil Municipal les nouveaux barèmes que la municipalité souhaite appliquer concernant les concessions (emplacements, cases de columbarium et cavurnes) pour les résidents et les extérieurs.

Pour information, les tarifs des concessions n'ont pas été actualisés depuis 2006.

RESIDENTS :

Barème concessions de cimetière

Durée	Concessions 1mx2m
15 ans	200 €
30 ans	500 €
50 ans	800 €
Perpétuelle	2 000 €

Barème cases de columbarium

Durée	Case granit
15 ans	1 000 €
30 ans	1 500 €
50 ans	2 500 €

Barème cavurnes

Durée	Cavurnes 0.5mx0.5m
15 ans	750 €
30 ans	1 000 €
50 ans	1 500 €

EXTERIEURS

Barème concession de cimetière

Durée	Concessions 1mx2m
15 ans	400 €
30 ans	800 €
50 ans	1 200 €
Perpétuelle	3 000 €

Barème cases de columbarium

Durée	Case granit
15 ans	1 500 €
30 ans	2 000 €
50 ans	3 000 €

Barème cavurnes

Durée	Cavurnes 0.5mx0.5m
15 ans	1 000 €
30 ans	1 500 €
50 ans	2 000 €

Monsieur De Busshère demande si ces tarifs sont plus ou moins chers qu'ailleurs.

Monsieur Barrett explique que les tarifs varient beaucoup d'une commune à l'autre mais globalement les tarifs proposés à Vineuil-Saint-Firmin ne sont pas les plus élevés.

Madame Sieg demande pourquoi les tarifs des cases de columbarium n'ont pas été augmentés.

Monsieur Barret répond que les tarifs pour les cases étaient déjà élevés et il ne semblait pas opportun de les augmenter.

Madame Sieg remarque qu'il est indiqué que les concessions mesurent 2 m x 1m ce qui lui semble très petit.

Monsieur Barrett confirme à Madame Sieg que les mesures indiquées sont les bonnes et correspondent aux tailles standard des concessions.

Madame Neau demande combien d'urnes peuvent être entreposées dans une case.

Monsieur Barrett informe Madame Neau que 4 urnes peuvent y être entreposées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9- PROJET DE GESTION EXTERNE DES SERVICES PÉRISCOLAIRES COMMUNAUX (RESTAURATION, ÉTUDE, PÉRISCOLAIRE) AVEC CRÉATION D'UN CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Giannetti, Adjoint en charge des affaires scolaires et périscolaires.

Ce dernier présente au Conseil le projet de gestion externe de l'ensemble des services périscolaires communaux avec création d'un centre de loisirs.

Monsieur Giannetti informe le Conseil qu'il a été très difficile de mettre en concurrence les associations qui proposent ce type de service.

Une n'a pas donné suite trouvant les locaux de la municipalité inadaptés, une autre semblait intéressée mais n'a jamais communiqué de projet sérieux et après plusieurs relances infructueuses, Monsieur Giannetti a été contraint d'abandonner de poursuivre les démarches.

La Ligue de l'Enseignement a été la seule association à transmettre une proposition sérieuse.

Dans le même temps, Monsieur Giannetti a rencontré Monsieur Legrand, inspecteur de l'Éducation nationale, qui venait annoncer une probable fermeture de classe dès la rentrée prochaine. Monsieur Giannetti lui a fait part du réel engagement de la commune dans ce projet qui a pour but de redynamiser la commune et de remplir les écoles communales.

Un questionnaire a été adressé aux familles Vinoliennes afin de connaître leur intérêt pour la mise en place, à la fois d'un vrai périscolaire jusqu'à 19h00 en lieu et place de la garderie actuelle et d'un centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires (petites vacances-hors Noël et grandes vacances-uniquement en juillet).

Les retours montrent que les familles vinoliennes sont très intéressées.

Afin de mener son étude, l'association de la Ligue de l'Enseignement s'est basée sur la fréquentation actuelle du périscolaire (périscolaire du matin en maternelle et en élémentaire, périscolaire du soir en maternelle et étude en élémentaire).

Pour l'étude sur la fréquentation du centre de loisirs, cela s'est avéré plus complexe et l'association s'est basée sur les retours de questionnaires ce qui représenterait environ une vingtaine d'enfants.

A noter que le centre de loisirs serait ouvert à tous les enfants Vinoliens, scolarisés ou non à Vineuil-Saint-Firmin ainsi qu'aux extérieurs auxquels il serait appliqué une tarification adaptée.

Monsieur le Maire souhaite ajouter que, compte tenu de la volonté de la Municipalité de ne pas voir ses classes fermer, de renforcer les services d'accueil (équipe d'animation, périscolaire jusqu'à 19h) et de mettre en place de nouveaux services adaptés aux familles, aucune dérogation scolaire ne sera plus accordée à l'avenir.

Monsieur Giannetti explique que l'association de la Ligue de l'Enseignement aurait à sa charge les activités périscolaires (périscolaire matin, midi et soir) et la cantine. Ces activités se dérouleraient au sein des deux écoles.

Un rendez-vous est pris avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) afin d'obtenir son accord pour que les locaux des deux écoles soient utilisés car habituellement il n'y a qu'un seul local pour recevoir les enfants avec présence d'un directeur de structure type maison de l'enfance par exemple.

Vu les écarts d'âges entre les différents enfants, il apparaît plus judicieux de les répartir entre les deux écoles. La difficulté réside dans le fait que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pourrait imposer à la collectivité d'avoir deux directeurs présents dans chaque structure, ce qui n'est pas réalisable financièrement.

La structure « Périscolaire et Centre de Loisirs » serait donc gérée par un directeur mis à disposition de l'association.

Un animateur BAFA appartenant à l'association serait également mis à disposition.

Les autres animateurs seraient issus de notre propre vivier.

Ainsi des agents déjà en place ont montré un réel intérêt pour ce projet et vont entamer très prochainement une formation BAFA.

Ces agents seront, dans les temps de restauration et de périscolaires, sous l'autorité du directeur de la structure qui sera chargé de donner des instructions, de gérer les plannings, les absences...

Notre collectivité continuera à rémunérer ses agents qui seront simplement mis à disposition de

l'association.

Monsieur Giannetti explique que l'association mettra à disposition un nouveau logiciel INOE qui permettra aux familles de procéder aux inscriptions de leurs enfants aux différents services proposés mais aussi d'accéder à la facturation et d'avoir accès à des informations à destination des familles.

Se pose encore la question du paiement en ligne car avec ce logiciel le paiement par carte bancaire fait l'objet de frais pouvant aller de 30 à 70 centimes d'euros par paiement.

Avant de proposer ce service supplémentaire, Monsieur Giannetti souhaite affiner ce point.

Comme indiqué précédemment le temps de périscolaire du soir serait allongé de 18h30 à 19h00.

L'étude serait conservée car il est important de continuer à proposer ce service aux familles.

Les deux systèmes seraient donc proposés : étude et périscolaire.

Il ne serait plus possible de récupérer son enfant en cours d'étude comme cela peut être le cas actuellement.

Si les parents choisissent d'inscrire leur enfant à l'étude il devra y rester de 16h30 à 18h00 mais pourra, par contre, basculer en périscolaire jusqu'à 19h00.

Concernant la restauration scolaire la Municipalité aura la possibilité de passer par le prestataire de l'association, ce point est également à affiner.

Budget prévisionnel :

CAF 25 600 € de participation.

Familles participation estimée à 56 000 €.

Charges estimées à 130 734 € il s'agit de tout ce dont l'association va avoir besoin pour fonctionner (matériels divers, animations extérieures, salaires du directeur de la structure et de l'animateur BAFA).

Participation annuelle de la commune estimée à 48 500 €.

Madame Neau demande si cette estimation tient compte des éventuels extérieurs qui seraient amenés à fréquenter la structure.

Monsieur Giannetti répond par la négative, les chiffres indiqués sont uniquement calculés avec les enfants scolarisés sur la commune.

Démarches :

Rendez-vous est pris avec la DDCS pour la question des locaux. La DDCS se mettra elle-même en contact avec la Protection Maternelle Infantile pour la mise en place du financement CAF.

La convention avec la ligue de l'enseignement devrait être signée courant janvier 2021.

Le périscolaire nouvelle formule pourrait ainsi être mis en place en février 2021 si les conditions le permettent.

Un premier bilan serait fait en juillet 2021. Une réflexion sera à mener sur le recrutement de trois agents supplémentaires en CDD dès la rentrée scolaire 2021-2022.

Monsieur Gauthier demande quelle serait la durée du contrat avec l'association.

Monsieur Giannetti répond qu'il n'y a pas de durée définie pour le moment.

Madame Neau pense qu'il faudrait s'engager au moins trois ans avec eux.
Madame Angeles Guesnet s'interroge sur les tarifs appliqués aux familles.

Monsieur Giannetti répond que les tarifs appliqués seront quasiment les mêmes que ceux appliqués actuellement à Chantilly, le but étant d'attirer un nombre important de familles.

Madame Sieg s'interroge sur le budget par famille, pour l'étude par exemple, car selon la présentation faite cela risque d'être plus onéreux.

Le Conseil demande quelle sera la capacité d'accueil de la structure.

Monsieur Giannetti répond qu'il y aurait, selon les estimations liées au retour des sondages, environ 12 enfants à répartir sur deux structures. Les âges allant de 6 à 13 ans il est important de les séparer pour leur proposer des activités adaptées.

Il précise qu'il s'agit d'une estimation basse.

Madame Angeles Guesnet demande si la commune s'auto finance dans ce projet.

Monsieur Giannetti répond par la négative dans la mesure où il reste à charge 48 500 € pour la commune.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Giannetti pour cette présentation.

L'ensemble du Conseil est unanime pour dire qu'il s'agit d'un très beau projet pour l'avenir du village et valide la poursuite des démarches.

10-CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT ET LA POLICE MUNICIPALE ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS DE POLICE MUNICIPALE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la Municipale de mettre en place une police municipale sur le territoire communal.

Pour ce faire, deux conventions doivent être signées :

- **La première convention**, signée à la fois par Monsieur le Procureur de la République, Madame la Préfète de l'Oise et Monsieur le Maire permettra de délimiter les compétences de chaque autorité sur le territoire communal.

En effet, il est important de rappeler que la gendarmerie de Chantilly représente la force de sécurité de l'Etat sur notre territoire et qu'à ce titre elle est seule compétente en matière de maintien de l'ordre.

Ainsi la police municipale sera chargée :

- d'assurer la surveillance de la circulation et du stationnement des véhicules sur les voies publiques et parcs de stationnement, elle surveille les opérations d'enlèvement des véhicules, et notamment les mises en fourrière,
- de la protection des biens et des personnes
- d'intervenir lors de la réquisition d'un tiers ou à la demande de la gendarmerie,
- de la surveillance des bâtiments et locaux, parcs et squares communaux,
- de diverses verbalisations (cf projet de convention)

Cette convention autorise le port d'arme des agents de la police municipale de Chantilly sur le territoire de la commune de Vineuil-Saint-Firmin et définit les catégories d'armes autorisées ainsi que les équipements à leur disposition (gilet pare-balle, menottes de sûreté, véhicule sérigraphié police municipale de Chantilly, vélos, cinémomètre)

- **la seconde convention**, signée par Madame le Maire de Chantilly et Monsieur le Maire de Vineuil-Saint-Firmin, porte sur la mise à disposition des agents de la police municipale de Chantilly sur le territoire communal. Elle reprend également l'ensemble des missions qui seront assurées par la police municipale ainsi que le coût de cette mise à disposition.

Pour rappel et comme indiqué dans le projet de convention, le coût annuel de cette prestation serait d'environ 13 000 € pour présence sur site entre 9h et 19h30 dans la limite de 3 heures par semaine.

Ce montant est le résultat de plusieurs semaines de négociations car il était question au départ de 22 000 €.

Madame Sieg s'interroge sur la formation des policiers municipaux.

Le Maire répond que cette formation est quasi militaire et se rapproche de plus en plus des formations des policiers nationaux.

Madame Sieg fait part de ses inquiétudes quant au port d'arme autorisé par la première convention.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un choix du Maire de Chantilly qui, à la création de la police municipale, a décidé que les agents seraient armés.

Monsieur Barrett ajoute que ce port d'arme protège également les policiers municipaux car il faut bien avoir conscience qu'ils n'auront pas seulement à faire aux Vinoliens mais aussi à des personnes extérieures.

Les policiers seront toujours trois et pourront aussi bien se déplacer en voiture qu'en vélo.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de contrat d'entretien de l'éclairage public transmis par la société DACHÉ pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il propose de renouveler ce contrat dans les mêmes conditions que le précédent à savoir :

- Durée de trois ans
- Quatre visites par an (1 fois par trimestre)
- Fourniture du matériel à remplacer,
- Intervention les jours ouvrés de 8h à 18h
- Intervention sous 48 heures en cas de demande urgente

Le montant annuel de cette prestation s'élève à 3 554 € HT avec formule de révision appliquée chaque année selon le calcul indiqué à l'article 8 du contrat annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien de l'éclairage public avec la société DACHÉ et tout autre document afférent à ce contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12-CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE TRÈS HAUT DEBIT (SMOTHD) POUR LA MISE EN PLACE D'UN ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL DANS LE 1^{ER} DEGRÉ

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Giannetti qui expose au Conseil Municipal l'intérêt de doter les écoles communales d'un Espace Numérique de Travail (ENT).

Il s'agit d'un outil de communication proposé par le Syndicat Mixte Oise très Haut Débit (SMOTHD) pour permettre une meilleure communication entre les familles et l'école.

Cette plateforme, mise à la disposition des élèves, des parents, des enseignants, de la directrice, du personnel de la collectivité et des partenaires éducatifs locaux (péri et extra scolaires...), est un espace numérique de travail comprenant :

- Une application en ligne,
- Un service d'authentification unique
- Un ensemble de services intégrés : messagerie, plateforme de blog, outils de partage de documents, cahier de texte, publipostage, cahier multimédia, etc.

Les services ENT incluant l'accompagnement assuré par le SMOTHD comprennent :

- Le pilotage du projet,
- La mise en service,
- L'accompagnement des utilisateurs,
- L'ensemble des prestations nécessaires et suffisantes pour garantir le fonctionnement effectif du service.

Le coût pour la première année d'adhésion de 1,55 € HT par élève (les coûts associés à la création des comptes des parents et des enseignants sont inclus dans le prix élève).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

13- ADHÉSION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION FRANCAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE (A.F.C.C.R.E)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Giannetti qui expose au Conseil le projet d'adhésion de la commune à l'association française du conseil des communes et des régions d'Europe.

Monsieur Giannetti explique qu'une commission a été constituée pour un projet de jumelage soit avec une ville européenne soit du nord et/ou du sud . Cette démarche étant assez complexe, il est important d'avoir l'appui d'une telle association qui met en relations les communes qui recherchent un jumelage.

Les buts de l'A.F.C.C.R.E sont les suivants :

- renforcer l'implication des communes dans les dispositifs européens,
- optimiser leur capacité de financement européen,
- informer, former et sensibiliser les élus et les agents territoriaux sur les sujets européens,
- développer l'esprit européen en promouvant les échanges et partenariats européens et internationaux (jumelages)
- appuyer les collectivités territoriales dans leurs actions en matière de mobilité européenne,
- promouvoir la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale,
- contribuer à la défense des intérêts des collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre de la réglementation européenne,
- veiller à la prise en compte des besoins spécifiques des collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes européens,

- Assurer la représentation des collectivités territoriales aux sein des réseaux européens.

Le montant de cette adhésion s'élève à 203 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter cette adhésion.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

14-CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE AVEC UNE ASSISTANTE SOCIALE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VINCENTI, Adjoint en charge des affaires sociales, qui explique au Conseil Municipal que lors des permanences du CCAS il arrive fréquemment que les dossiers à traiter soient assez techniques et trouvent une réponse mais qui tarde à être apportée n=en attente de recherches de réponses.

C'est pourquoi, afin de professionnaliser notre démarche, il est proposé, par le biais d'une convention, de mettre en place des permanences spécifiques, en mairie, avec une assistante sociale le 3^{ème} lundi de chaque mois de 14h00 à 16h00.

Cette convention est proposée pour une durée de six mois de janvier à juin 2021.

Le prix unitaire de l'intervention s'élève à 170 € nets de TVA soit 1 020,00 € nets de TVA pour la totalité des interventions.

A noter que les permanences du CCAS continueront de se tenir indépendamment des permanences de l'assistante sociale.

Il est proposé au Conseil d'accepter cette convention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15-CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC L'AGRICULTEUR DE LA COMMUNE POUR LA TONTE DE CERTAINS AXES ET ESPACES.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention avec l'agriculteur de de la commune, Monsieur François DELCLAUX, pour qu'il procède à la tonte des abords des axes et espaces verts suivants :

- Rue de Chantilly,
- Allée du Bois Coupé,
- Deuxième partie de l'Allée Verte.

Le coût de cette prestation s'élève à 1 000 € HT pour deux passages par an.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR LE CONTROLE ET L'ENTRETIEN DES BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE

Monsieur donne la parole à Monsieur Vincenti, Adjoint en charge des services techniques, qui explique au Conseil Municipal que la société JULIEN s'occupe actuellement de procéder à la vérification des hydrants présents sur le territoire communal mais ne gère pas l'entretien de ces derniers.

La commune souhaite qu'un entretien régulier des hydrants soit réalisé (réparations éventuelles, remise en peinture, numérotation...).

Pour ce faire, la société VÉOLIA-SEAO, nouveau concessionnaire de la Délégation de Service Public de l'eau Potable a fait parvenir un projet de convention de prestation de services pour le contrôle et l'entretien des bouches et poteaux d'incendie communaux.

Cette prestation comprend également la remise en peinture des hydrants.

Le coût annuel se décompose comme suit :

- Contrôle : 678,50 € par an (29,50 € / hydrant x par 23 unités)
- Entretien : 1 200,60 € par an (25,20 € / hydrant x 23 unités)

Soit un coût total annuel de 1 879,10 €.

Cette convention est proposée pour une durée de 5 ans reconductible une fois après accord de la collectivité.

Monsieur Vincenti est en attente de la proposition de la société JULIEN pour les mêmes prestations et souhaite que ce point soit reporté au prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal acquiesce.

17-ADHÉSION DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE L'OISE (CAUE)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame NEAU, première Adjointe et Présidente du CAUE de l'Oise.

Cette dernière expose aux membres du Conseil le projet d'adhésion au CAUE au titre de l'année 2021.

Le CAUE de l'Oise s'adresse à toutes les personnes souhaitant agir sur l'aménagement et sur la qualité de leur cadre de vie et notamment aux élus des collectivités territoriales.

Les adhérents :

- Participent aux décisions et aux orientations de la vie de l'association en étant membre de l'assemblée générale,
- Soutiennent le développement de la mission de service public du CAUE et orientent ses actions et ses initiatives dans les territoires,
- Bénéficient d'un accompagnement spécifique et personnalisé de l'équipe pluridisciplinaire du CAUE pour être appuyés dans toute démarche de qualité en amont des projets concernant l'amélioration durable du cadre de vie, en termes de qualité des équipements, des aménagements, de la construction, de la planification urbaine, de la préservation des milieux naturels et agricoles, du tourisme...

Le CAUE propose :

- Des permanences en architecture, urbanisme et paysages gratuites pour tous les habitants du département,
- Des conférences, débats, projections et expositions,
- **Des formations techniques et des informations pratiques,**

- Des animations et des journées de découverte,
- Des ressources et des documentations spécialisées.

Le coût de l'adhésion annuelle s'élève à 300 euros.

Madame Neau explique également que le fait d'adhérer permettra aux Vinoliens de bénéficier des conseils d'architectes directement sur le territoire de la CCAC sans avoir à se rendre à Beauvais. Elle prévoit également, une formation PLU à tous les conseillers municipaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à l'adhésion de la commune au CAUE de l'Oise au titre de l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-FUSION DE LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES DE L'OISE ET DE LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OISE

Le Département de l'Oise a créé, d'une part, la SAO (pour SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OISE qui est une société publique locale d'aménagement) et, d'autre part, l'ADTO (pour ASSISTANCE DEPARTEMENTALE POUR LES TERRITOIRES DE L'OISE qui est une société publique locale), toutes deux ayant pour objet de fournir des services que la collectivité utilise.

Les deux sociétés exercent des activités similaires et complémentaires portant sur l'exercice des métiers de maîtrise publique d'ouvrage, déléguée ou directe, dans le cadre de concessions ou de marchés de prestations de services, en ce compris les mandats d'études ou de réalisation, y compris par la fourniture d'une assistance technique relevant des obligations du Département.

Depuis 2015, les deux sociétés partagent leurs moyens tant matériels qu'humains, notamment par le biais du GIE qu'elles ont constitué à cet effet.

Ces deux sociétés ont pour actionnaire majoritaire le Département de l'Oise qui exerce aussi la présidence de leurs conseils d'administration, en la personne de Monsieur Frans Desmedt.

La phase d'intégration des moyens communs étant désormais achevée, il est apparu opportun de réunir les deux sociétés en une seule, notamment dans le but d'offrir à leurs clients actionnaires une meilleure lisibilité de leurs activités comme de simplifier leur fonctionnement.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord sur la fusion de ces deux sociétés.

Le Conseil donne son accord pour cette fusion telle qu'elle est proposée et désigne monsieur Jean-Marc Vincenti en tant que délégué pour représenter la commune et voter en son nom.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le rapport d'activités 2019 du SE 60.

Ce rapport a été communiqué, en amont, à l'assemblée.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

1 Abstention

14 voix pour

Après en avoir délibéré, le rapport d'activités 2019 du SE60 est adopté à la majorité des membres présents et représentés.

20- ADHÉSION DE TROIS COMMUNAUTÉS DE COMMUNES NOUVELLES AU SEIN DU SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE

Monsieur le Maire expose au conseil la demande du SE 60 d'intégrer trois nouvelles communautés de communes :

- Lisières de l'Oise,
- Pays de Bray
- Picardie Verte

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21-DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que le ministère délégué aux Anciens combattants a créé en 2001 un poste de correspondant défense au sein des communes.

La fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. En tant qu'élu local, il peut, en effet mener des actions de proximité efficaces.

Ce correspondant est un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Monsieur le Maire propose au Conseil de désigner Monsieur Patrick BARRETT comme correspondant défense, ce dernier étant déjà en charge des questions de sécurité sur le territoire communal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22-RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION SUR LE DÉGRÈVEMENT DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal du 8 septembre dernier, l'assemblée avait voté le dégrèvement des $\frac{3}{4}$ de la part communale de la Contribution Foncière des Entreprises en faveur du Garden Golf Forêt de Chantilly.

Le 17 septembre 2020 la commune a réceptionné un courrier de Madame la Préfète demandant le retrait de cette délibération au motif qu'elle a été prise hors délais.

Pour rappel le courrier de demande du Garden Golf étant parvenu, en Mairie, le 15 juillet donc après le Conseil Municipal du 13 juillet il n'a pas été possible de traiter cette demande avant le Conseil Municipal du 8 septembre.

Cette disposition aurait dû être prise au plus tard le 31 juillet.

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de procéder au retrait de cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h30

